



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 05 septembre 2022

**Les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux
Établissements et vie scolaire**

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

s/c de

Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale

Dossier suivi par :

Loïc JEANDEL
*Correspondant de
formation continue
– Ecole
Académique de la
Formation
Continue*

Courriel :
loic.jeandel@
ac-nancy-metz.fr

Tél.
03.83.86.27.16
(mardi et vendredi)

**Marine
GRANDPIERRE**
*Chargée de
mission vie scolaire*

Courriel :
marine.grandpierre
@
ac-nancy-metz.fr

Tél.
LD :
03.83.86.25.12
Secr. :
03.83.86.25.33

Objet : Dispositif de formation d'adaptation à l'emploi des assistants d'éducation nouvellement recrutés

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n°2003-484 du 06 juin 2003 (version consolidée au 30 août 2012), les assistants d'éducation nouvellement recrutés doivent bénéficier, en complément des formations initiées au sein des EPLE, d'une formation d'adaptation à l'emploi les accompagnants dans leur prise de fonction.

Nous vous remercions de bien vouloir sensibiliser les assistants d'éducation placés sous votre autorité à l'importance de leur participation à cette formation pour laquelle nous vous demandons de le ou les inscrire selon les modalités suivantes :

Public concerné :

Assistants d'éducation nouvellement recrutés et n'ayant jamais exercé la fonction auparavant. **Ne sont pas concernés :**

- Les Assistants chargés de Prévention et de Sécurité, sous statut d'AED
- Les assistants d'éducation recrutés pour exercer exclusivement des tâches liées à **l'adaptation et à la scolarisation des élèves handicapés ou porteurs d'une maladie invalidante** ou liées à **l'aide et à l'utilisation des nouvelles technologies.**

Organisation :

La formation sera proposée dans un format hybride en deux temps :

- **Travail asynchrone sur M@gistère, dans un parcours dédié** (autoformation d'environ 3 heures), à réaliser par l'AED (selon des modalités fixées par vous ou votre CPE) en amont d'une journée prévue en présentiel.
L'accès au parcours sera possible via Partage - Arena - Formation et Ressources
- **Une journée institutionnelle en présentiel (dates précisées ci-dessous)**

Les bassins de formations :

✓ Groupe N°1 : BEF Nancy 1 et 2 – Pont-à-Mousson / Toul – Lunéville – Sud Meusien :

mercredi 16 novembre 2022 de 9h à 16h30

✓ Groupe N°2 : BEF Metz (Est, Ouest et Sud) – Dieuze / Sarrebourg / Phalsbourg – Creutzwald / Saint-Avold / Forbach – Sarreguemines / Bitche : mercredi 23 novembre 2022 de 9h à 16h30

✓ Groupe N°3 : Briey / Jarny/ Longwy – Nord Meusien – Thionville – Fameck / Rombas :

mercredi 30 novembre 2022 de 9h à 16h30

✓ Groupe N°4 : BEF Vosges Est – Vosges Ouest :

mercredi 07 décembre 2022 de 9h à 16h30

Éléments nécessaires à l'inscription :

Campagne d'inscription : **du mardi 06 septembre 2022 au mardi 20 septembre 2022 inclus.**

Adresse de connexion : <https://partage.ac-nancy-metz.fr/>

Rubrique : « portail ARENA → gestion des personnels → GAIA → accès responsable »

Groupe 1 : Nancy 1 – Nancy 2 - Pont-à-Mousson / Toul – Lunéville – Sud Meusien

Dispositif : 22A0120279 – Module : 61745

Libellé : E&VS : Formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux AED, regroupement Nancy

Groupe 2 : Metz Sud – Metz Est – Metz Ouest – Dieuze / Sarrebourg / Phalsbourg – Creutzwald / Saint-Avold / Forbach – Sarreguemines / Bitche

Dispositif : 22A0120280 – Module : 61746

Libellé : E&VS : Formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux AED, regroupement Metz

Groupe 3 : Briey / Jarny/ Longwy – Nord Meusien – Thionville – Fameck / Rombas

Dispositif : 22A0120281 – Module : 61747

Libellé : Libellé : E&VS : Formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux AED, regroupement Briey

Groupe 4 : Vosges Est – Vosges Ouest

Dispositif : 22A0120282 – Module : 61748

Libellé : Libellé : E&VS : Formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux AED, regroupement Remiremont

Remarques :

- La connexion vers cette adresse n'est possible qu'à partir du poste administratif de l'établissement, relié à l'intranet académique et servant à faire remonter les renseignements administratifs vers le rectorat. L'application GAIA est accessible par le chef d'établissement ou par une personne ayant reçu délégation, avec identifiant et mot de passe.

- **Aucune inscription ne pourra être prise en compte après le 20 septembre, date de clôture de la campagne d'inscription.** Le lieu de formation dépend uniquement du lieu d'affectation des AED, merci de bien vouloir inscrire vos AED concernés dans un seul dispositif. Les demandes éventuelles d'ajustements seront à adresser par mail à loic.jeandel@ac-nancy-metz.fr entre le 21 et le 28 septembre, et ne seront accordées qu'à titre exceptionnel, sous réserve de places disponibles dans un autre groupe.